

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 25 juin 2026

Délibération n°2026-22

Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de membres présents : 29
Nombre de votants : 27

Date de convocation : 18/06/2026
Secrétaire de séance : Peigné Benoît

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE		X		GANDELIN FRANCOIS			X
	AGATY GUILLAUME	X			GESLIN NICOLAS		X	
	DEL VECCHIO PERNOUX SEBASTIEN		X		VENUAT STEPHANE	X		
	JACQUET CLAUDE POUVOIR A MR AGATY		X		QUINT DAVID			X
	PALLOT JACQUES		X		LE MOAL NATHALIE	X		
	DANNACHER MICHELE		X		LAVOIGNAT THIERRY	X		
	BIGOT AGNES	X			DREYFUS ERIC		X	
	SANJUAN CATHERINE	X			CAZABON LAURENCE	X		
	SCHAUVING SEBASTIEN			X	PEYSSON PASCALE	X		
	DUPUIT GUY		X		BOZONNET ERIC	X		
	JACOBBERGER CHRISTOPHE			X	ARMESSEN MATHIEU		X	
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			GREZAUD SABRINA		X	
	BUATOIS BLANDINE	X			CONNAULT VALERIE		X	
	GOYON MARIE-ANGELIQUE	X			CAMILLERI VERONIQUE			X
	QUEFFELEC ISABELLE	X			VIGIER ANNA		X	
	HUGUET BENOIT		X		LEQUIN LOIC	X		
	BOURGE HERVE		X		BIBET REGIS	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	RABUEL CLAUDE	X			GREGOIRE CEDRIC		X	
	AULAS KEVIN		X		CHAUMONT JEAN-PHILIPPE			X
	BERGER CELINE	X			MOYNE SEBASTIEN	X		
	SUAREZ RENE			X	LOUBES GABRIELLE			X
	REIGNIER ALAIN	X			BOUDSOCQ CELINE		X	
	SEVES THIERRY	X			TRONCI DELPHINE			X
	PIOT MICHEL	X			LABALME RICHARD		X	
	ECKERT PIERRE	X			HASCOET-FRAGNY MICHELE		X	
	BEGUET CHRISTIAN		X		LETHENET AGNES		X	
	CHAMPION JEAN-PIERRE		X		QUILLIEN ALEXANDRE	C X		
	NIERGOT MICHEL	X			CHALIKAS MARLENE		X	
	RUTSCHI DIDIER POUVOIR A M. REIGNIER	X	X		BOLE-BESANCON DIDIER			X
	COTTEY ROMAIN			X	GAILLETON SOPHIE			X
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	BEAUDET NATHALIE	X			LAIDET ANTHONY	X		
	FERRE PAUL	X			WITTEZAELE DELPHINE	X		

OBJET : DELIBERATION POUR L'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Article -1

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le



ID : 001-250101086-20260706-202622BIS-DE

La redevance incitative reversée par les usagers est versée semestriellement au SMIDOM pour la Communauté de Commune de la Veyle et reversé selon une convention en plusieurs échéances pour la Communauté de Commune Val de Saône Centre. Le SMIDOM avance des frais de fonctionnement pendant une période d'au moins huit mois. Cela sera également le cas pour la Communauté de Commune Val de Saône centre sur la prochaine facturation. L'ouverture d'une ligne de trésorerie est donc nécessaire.

Après consultation de différents organismes bancaires, il est apparu avantageux de poursuivre la nouvelle ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

- Montant : 700 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux : Ester +marge de 0.60% ou taux fixe de 3.07%
- Frais de dossier : 0.10% du nominal / 700 €
- Process de traitement : Tirage crédit d'office. Remboursement : débit d'office
- Type d'amortissement : remboursement du capital in fine
- Périodicité des intérêts : payables à terme échu, chaque mois civil
- Commission de non-utilisation : 0.05% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen. Périodicité des règlements identiques aux intérêts mensuelle.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président, Monsieur FERRE Paul, à contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie d'un montant de 700 000 €.

Article-3

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président, Monsieur FERRE Paul, à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, et à procéder ultérieurement à toutes les opérations s'y rattachant.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le 25 juin 2026,

Le Président,
Paul FERRE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de l'Ain le
et publication ou notification le